

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 508-2010, 23 juin 2010

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean Larochelle comme secrétaire général associé aux emplois supérieurs par intérim du ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean Larochelle, secrétaire adjoint aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire général associé aux emplois supérieurs par intérim de ce ministère à compter du 2 août 2010;

QU'à ce titre, monsieur Jean Larochelle reçoive une rémunération additionnelle mensuelle correspondant à 10 % de son traitement mensuel;

QUE durant cet intérim, monsieur Jean Larochelle soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des frais de représentation occasionnés par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 400 \$, conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

53952

Gouvernement du Québec

### Décret 509-2010, 23 juin 2010

CONCERNANT le renouvellement de l'engagement à contrat de monsieur André Maltais comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux affaires autochtones

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur André Maltais comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux affaires autochtones, soit renouvelé pour deux ans à compter du 18 août 2010, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

### Contrat d'engagement de monsieur André Maltais comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux affaires autochtones

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

#### 1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur André Maltais, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux affaires autochtones, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du secrétaire général du ministère et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le secrétaire général.

Monsieur Maltais exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

#### 2. DURÉE

Le présent engagement commence le 18 août 2010 pour se terminer le 17 août 2012, sous réserve des dispositions de l'article 4.